



Résolution 605 (1975)¹

Relations entre les Etats d'Europe occidentale, le Canada et les Etats-Unis (Politique générale du Conseil de l'Europe)

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris acte du rapport de sa commission des questions politiques sur les relations entre les Etats d'Europe occidentale, le Canada et les Etats-Unis ([Doc. 3657](#)) ;
2. Reconnaissant les responsabilités conjointes des Etats d'Europe occidentale, du Canada et des Etats-Unis en matière de sécurité et de coopération en Europe, et en ce qui concerne le développement et la coopération économiques dans le monde ;
3. Considérant qu'il conviendrait de poursuivre également le développement des relations transatlantiques dans les divers domaines, politique, économique, social, culturel et scientifique, présentant un intérêt commun pour les Etats d'Europe occidentale, le Canada et les Etats-Unis ;
4. Convaincue que la mise en commun de leurs connaissances et de leurs expériences dans différents domaines serait extrêmement profitable à tous les intéressés ;
5. Notant avec satisfaction la concertation très satisfaisante qui s'est établie entre les Etats d'Europe occidentale, le Canada et les Etats-Unis au cours des négociations de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ;
6. Se félicitant des progrès enregistrés par les Etats d'Europe occidentale, le Canada et les Etats-Unis dans la recherche d'une position commune dans le dialogue avec les pays producteurs d'énergie et la discussion générale sur la coopération économique mondiale ;
7. Déplorant certaines tentatives d'utiliser indûment l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées comme tribune de propagande idéologique, et de détourner ainsi cette Organisation de ses objectifs fondamentaux,
8. Invite instamment tous les gouvernements concernés :
à poursuivre en priorité les objectifs suivants :
 - a. *tirer parti au maximum de toutes les organisations multilatérales existantes, afin de développer la coopération transatlantique dans les domaines politique, économique, social, culturel et scientifique ;*
 - b. *multiplier les contacts transatlantiques au niveau parlementaire, de manière à élargir la compréhension mutuelle des problèmes et préoccupations réciproques ;*
 - c. *veiller à l'harmonisation étroite de toutes les suites données à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, y compris la préparation de la réunion qui doit se tenir à Belgrade en juin 1977 ;*

1. Discussion par l'Assemblée les 7 et 8 octobre 1975 (16e et 17e séances) ([voir Doc. 3657](#)[voir Doc. 3657](#), rapport de la commission des questions politiques). Texte adopté par l'Assemblée le 8 octobre 1975 (17e séance).



- d. *coordonner les politiques atlantiques en matière de commerce, de monnaie et de développement, ainsi que les positions au sujet des problèmes urgents dans les domaines de l'inflation et de l'emploi ;*
- e. *faciliter la coopération économique et sociale entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, qu'ils soient producteurs ou non de matières premières, et favoriser un rapprochement entre pays producteurs et consommateurs d'énergie, afin de créer les conditions d'un véritable dialogue entre pays riches et pays moins favorisés, en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial à la fois réaliste et équitable ;*

à réaffirmer leur attachement aux idéaux de la démocratie véritable, et leur détermination de résister par tous les moyens à l'érosion progressive des institutions démocratiques.